

Accueils de Loisirs Sans Hébergement —BANYULS DELS ASPRES— 2024 / 2025

PROJET PÉDAGOGIQUE

EXTRASCOLAIRE
ET PERISCOLAIRE MERCREDIS
de 3 à 10 ans

« Chers lecteurs, ce document est un document obligatoire pour tous les accueils collectifs de mineurs, il garantit la qualité de l'engagement éducatif de l'accueil de loisirs et s'adresse à toutes les parties prenantes de l'éducation des enfants accueillis sur cette période : familles, dirigeants, animateurs, intervenants extérieurs ».

Contact : MERNIZI Tijini, directeur de l'A.L.S.H
46 Rue des Vendanges, 66300 Banyuls-dels-Aspres
Mail : tijini.mernizi@laligue66.org / Tél : 06 46 06 08 84

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIF ET CONTEXTE

1-CONTEXTUALISATION	3
1.1- Situation	
1.2- Le projet éducatif de la Communauté de Communes des Aspres	
1.3- Le public	
1.4 - Données relatives aux familles	
2-OBJECTIFS	5
2.1- Les objectifs éducatifs	
2.2- Les objectifs pédagogiques	
2.3- Thèmes des vacances	
3-MOYENS	7
3.1- Les moyens humains	
3.2- Les moyens matériels	
3.3- Les activités	
4-ORGANISATION PÉRI ET EXTRASCOLAIRE	9
4.1- Les horaires	
4.2- Le fonctionnement de l'équipe pédagogique	
4.3- Les cas particuliers	
5- IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES	11
6 - ÉVALUATION	12
7 - CONCLUSION	12
ANNEXE 1&2	13

PROPOS INTRODUCTIFS ET CONTEXTE

Dans la perspective de lutter contre les inégalités, la communauté de commune en lien avec la ligue de l'enseignement se mobilise pour organiser des temps « extra et périscolaires » de proximité apprenantes pour l'accueil des mineurs. Ces accueils collectifs auront pour objet :

D'offrir un accueil éducatif et apprenant ; De permettre la découverte des ressources de nos territoires sur les plans : culturel, environnemental, patrimonial, économique et social ;

De participer à la mobilisation des compétences «scolaires»

L'interruption prolongée de la scolarité, génératrice d'inégalités, favorise le décrochage scolaire. Nous nous inscrivons en cela dans la grande tradition de l'Éducation Populaire. Ces valeurs inspirent notre Mouvement, elles reconnaissent à chacun, le droit à l'éducation, la capacité de progresser, de s'épanouir, de développer des apprentissages citoyens, cela dans le respect de la convention des droits de l'enfant.

Notre offre éducative vient en complément de l'éducation formelle et de l'enseignement prodigués par l'école de la République. La mobilisation des compétences «scolaires» se fait sous des formes ludiques de jeux, de partage, d'échanges afin de ne pas reproduire le travail traditionnel des enseignants au sein de l'école. Ces temps « extra et périscolaires » éducatifs n'ont donc pas vocation à se substituer à l'action de l'école.

1 – CONTEXTUALISATION

• 1.1 Situation

Depuis septembre 2018, notre accueil de loisirs est installé à l'école de Banyuls des Aspres, un village situé près de la départementale 900 qui sépare cette partie de la communauté de communes des Aspres. Cet emplacement stratégique facilite l'accès aux habitants des villages de Tressere, de Passa et Villemolaque à l'ouest, ainsi que de Saint-Jean-Lasseille et Brouilla à l'est, ainsi les familles de ce secteur ont la possibilité d'accéder à ce service de proximité. Ce secteur dynamisé par une forte progression démographique, regroupe environ 6000 habitants. Il se trouve au cœur d'un terroir viticole, à 17 Km au sud de Perpignan, 15 Km d'Argeles sur mer et 17 Km du Perthus « frontière Franco-espagnole».

• 1.2 - Le projet éducatif de la communauté de commune des Aspres.

Afin d'organiser l'A.L.S.H avec un projet de qualité, la communauté de commune a fait le choix d'y travailler, de définir un cadre et des orientations, par la rédaction d'un projet éducatif co-construit avec la ligue de l'enseignement 66, l'équipe pédagogique s'appuiera sur ce document, pour la construction du projet pédagogique.

L'ensemble du service enfance jeunesse de communauté des communes est labélisé « plan mercredi ».

Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite

• 1.3 – Le public

L'A.L.S.H s'adressent à l'ensemble des enfants de 3 à 10 ans «scolarisés» des villages de la communauté des communes des Aspres et hors communauté à d'autres conditions tarifaires.

Les enfants de 3 à 5 ans et ceux de 6 à 10 ans ont des besoins et des spécificités qui diffèrent en raison de leurs stades de développement distincts.

Enfants de 3 à 5 ans :

À cet âge, les enfants sont en pleine découverte de leur environnement et apprennent par le jeu. Ils ont besoin d'activités sensorielles et motrices, de jeux libres et de routines rassurantes pour se sentir en sécurité. Sur le plan social, ils commencent à interagir avec leurs pairs, mais les jeux se font souvent en parallèle, et l'apprentissage des règles de vie en groupe est encore en développement. Ils recherchent un cadre stable avec des adultes bienveillants qui leur offrent une attention individuelle pour les aider à comprendre et gérer leurs émotions. Leur curiosité naturelle est très élevée, et ils s'épanouissent dans des activités ludiques et créatives qui stimulent leur imagination et leur motricité.

Enfants de 6 à 10 ans :

Pour cette tranche d'âge, les besoins évoluent vers plus d'autonomie et de structure. Ces enfants sont plus à l'aise avec les interactions sociales, les jeux de groupe et les règles collectives. Ils apprécient les activités qui leur permettent de s'affirmer, d'acquérir de nouvelles compétences et de relever des défis, comme les jeux sportifs, les projets créatifs ou les expériences d'apprentissage pratiques. Ils développent également des capacités de réflexion plus poussées et sont capables d'une compréhension plus abstraite, ce qui les rend réceptifs aux activités éducatives structurées. Le besoin d'appartenance et la recherche d'identité deviennent plus marqués, et ils se tournent souvent vers leurs pairs pour s'y retrouver, tout en restant attachés aux adultes qui les encadrent pour obtenir du soutien et des repères.

Ainsi, les enfants de 3 à 5 ans et ceux de 6 à 10 ans, bien qu'ayant des besoins communs de sécurité, d'encadrement et de stimulation, nécessitent des approches et des activités adaptées à leur stade de développement pour favoriser leur épanouissement.

Accueil des publics aux besoins particuliers

L'accueil de loisirs sans hébergement s'engage à offrir un environnement inclusif et bienveillant pour les enfants avec des besoins particuliers, qu'il s'agisse d'enfants en situation de handicap ou d'enfants avec des troubles de santé. Dans cet espace, chaque enfant est accueilli avec respect et attention, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins pour favoriser son épanouissement et son intégration au sein du groupe. L'équipe d'animation collabore étroitement avec les familles et les professionnels de santé afin de mieux comprendre et répondre aux besoins individuels de chaque enfant. Des aménagements personnalisés sont mis en place, comme l'ajustement des activités, ou encore la gestion de temps de repos pour les enfants qui en ont besoin. Grâce à cette approche, l'accueil de loisirs devient un lieu de socialisation et d'épanouissement où chaque enfant, quelles que soient ses particularités, peut participer activement aux activités et s'enrichir au contact des autres.

• 1.4 - Données relatives aux familles :

Le public de l'accueil de loisirs de la communauté des Aspres, en milieu rural, présente un indice de position sociale de 110.

Spécificités :

1. Position sociale élevée : Un niveau supérieur à la moyenne départementale, qui reflète un environnement familial stable.
2. Évolution démographique : De plus en plus de familles issues du milieu urbain s'installent sur le territoire, notamment en raison des nouveaux lotissements construits ces dernières années, introduisant des attentes pour des services et activités similaires à ceux des zones urbaines.
3. Homogénéité et diversité culturelle : Majorité de familles locales, ancrées dans les traditions rurales, avec une présence croissante de familles au parcours citadin.
4. Environnement rural : Bien que l'accès aux ressources culturelles et éducatives soit plus limité qu'en ville, le cadre naturel et la vie dans une petite communauté sont des atouts importants.

Besoins : Les familles d'enfants âgés de 6 à 10 ans au sein de cet accueil de loisirs rural recherchent avant tout un environnement bienveillant et sécurisé pour l'épanouissement de leurs enfants. Elles attachent une grande importance à la proximité et à la qualité de l'encadrement, avec une communication régulière sur les activités et le développement de chaque enfant. Les familles locales souhaitent également des activités valorisant les compétences sociales, artistiques, et la connexion avec la nature et le patrimoine local. Les nouvelles familles, issues du milieu urbain, expriment un besoin accru de services et de diversité dans les activités périscolaires, en lien avec leurs attentes d'activités variées et stimulantes. Ainsi, le partenariat entre l'accueil de loisirs et les familles reste essentiel pour adapter l'offre de manière à répondre à cette mixité de besoins et pour renforcer le lien social entre les enfants et leurs familles, dans ce contexte rural en pleine évolution.

—2—OBJECTIFS

• 2.1- Les objectifs éducatifs

Citoyenneté:

- Favoriser la tolérance et la vie en collectivité
- Favoriser l'esprit de coopération
- Valoriser l'expression du groupe et de l'individu
- Développer les valeurs du « vivre ensemble »
- Développer une attitude civique pour tous

Autonomie :

- Être acteur de ses vacances
- Valoriser les compétences de chacun
- Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie
- Inciter à la prise d'initiative et à l'engagement de tous
- Impliquer les enfants dans les différents temps

Environnement :

- Favoriser la découverte de la nature
- Découvrir le monde pour mieux le protéger
- Favoriser les actions éco citoyennes
- Découvrir et protéger le patrimoine de la région
- Favoriser les actions protégeant l'environnement

Culture :

- Donner des clefs de lecture d'une représentation de spectacle vivant
- Permettre une appropriation collective des œuvres
- Permettre une expression intime
- Inscrire les rencontres artistiques des enfants et dans la globalité d'un parcours.

Suite aux consultations menées par le responsable du service enfance auprès des directeurs-rices des accueils de loisirs sans hébergements (A.L.S.H.), de nouvelles orientations éducatives ont été définies pour enrichir le projet éducatif. Désormais, une importance particulière est accordée à la sensibilisation des enfants et des jeunes au patrimoine culturel et historique des Pyrénées-Orientales, favorisant ainsi un ancrage territorial et une meilleure connaissance de leur environnement. Le dispositif « LIRE en ACM » sera également promu pour encourager le plaisir de la lecture et d'autres formes d'expression, ouvrant les jeunes à la découverte du livre. Sur le plan social, des initiatives intergénérationnelles seront mises en place en collaboration avec les A.L.S.H., le RPE, l'ALSH adolescent, les clubs de seniors du territoire et l'EHPAD de Thuir, créant des liens précieux entre les générations.

En matière de responsabilisation, les A.L.S.H. intégreront la pédagogie de projet, motivant les enfants à s'engager activement dans les activités et événements, y compris dans les manifestations des villages. Enfin, dans le cadre du « CONTRAT LOCAL DE SANTE » de la communauté de communes des Aspres, les A.L.S.H. participeront aux actions de prévention autour de la santé globale, incluant hygiène, alimentation, activité physique, addiction, inclusion, et santé mentale, contribuant ainsi à une éducation à la santé et au bien-être des jeunes.

• 2.2- Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques déclinent les objectifs éducatifs de manière opérationnelle, afin de permettre leur évaluation. Les objectifs pédagogiques phares définis pour cette période sont les suivants:

Sensibiliser les enfants et les jeunes au patrimoine culturel et historique des Pyrénées-Orientales

Critères d'évaluation :

Niveau d'intérêt et de participation des enfants lors des activités sur le patrimoine (visites, ateliers culturels, etc.)
Connaissances acquises par les enfants sur le patrimoine local (lieux historiques, figures culturelles, traditions)
Engagement des enfants dans les échanges ou discussions autour des thèmes culturels abordés

Indicateurs :

Taux de participation aux activités culturelles.
Résultats des quiz ou jeux de connaissances post-activité.
Nombre d'interventions spontanées ou questions posées par les enfants durant les activités

Développer les échanges intergénérationnels à travers des activités collaboratives avec les structures locales

Critères d'évaluation :

Participation active des enfants et des seniors aux activités intergénérationnelles (jeux, ateliers, lectures)
Qualité des échanges entre enfants et personnes âgées (interaction, écoute active, respect mutuel)
Perception de l'activité par les enfants et les seniors (niveau de satisfaction)

Indicateurs :

Nombre de rencontres intergénérationnelles réalisées
Retours positifs recueillis dans les enquêtes de satisfaction
Observation de l'animateur sur la qualité des échanges et des comportements respectueux.

Encourager le plaisir de la lecture et la découverte en s'inspirant du dispositif « LIRE en ACM »

Critères d'évaluation :

Intérêt des enfants pour les séances de lecture et autres activités littéraires
Niveau d'engagement des enfants dans le choix des livres et leur participation aux activités autour de la lecture
Capacité des enfants à partager leur ressenti et leur compréhension des histoires lues

Indicateurs :

Fréquence des séances de lecture et nombre de livres lus par trimestre
Nombre d'enfants souhaitant emprunter des livres suite aux activités
Observations de l'animateur sur les réactions et échanges des enfants lors des séances de lecture.

Développer la responsabilisation des enfants par la pédagogie de projet

Critères d'évaluation :

Niveau d'engagement et d'initiative des enfants dans la planification des activités et projets
Capacité des enfants à assumer des rôles dans le déroulement des projets
Respect des consignes et des échéances des projets

Indicateurs :

Nombre d'enfants prenant des rôles de responsabilité dans les projets
Observations de l'animateur sur l'autonomie et l'initiative des enfants
Taux de réalisation des projets dans les délais et selon les consignes

Contribuer à la sensibilisation des enfants aux actions de prévention santé

Critères d'évaluation :

Participation des enfants aux ateliers de sensibilisation sur l'hygiène, la nutrition, l'activité physique, et la santé mentale
Connaissances acquises par les enfants sur les thématiques de santé
Engagement des enfants dans l'adoption de comportements sains suite aux ateliers (ex. habitudes d'hygiène, choix alimentaires)

Indicateurs :

Nombre de sessions de prévention santé organisées chaque mois
Résultats des jeux ou quiz de sensibilisation sur les thèmes abordés
Observations sur les changements de comportements des enfants dans les activités quotidiennes (ex. lavage des mains, choix de collations équilibrées).
Taux de réalisation des projets dans les délais et selon les consignes

Développer chez les jeunes spectateurs des compétences d'analyse et de compréhension des spectacles vivants

Critères d'évaluation :

Participation active des jeunes spectateurs aux ateliers interactifs avant ou après les représentations.
Capacité des jeunes à utiliser les outils et clés de lecture fournis pour interpréter les spectacles vivants.
Qualité de l'expression personnelle des jeunes lors des discussions et des activités créatives

Indicateurs :

Taux de participation aux ateliers et aux discussions (objectif : 80 % de participation).
Nombre de jeunes exprimant des interprétations personnelles ou posant des questions durant les activités.
Feedback des jeunes sur leur compréhension et leur appréciation des spectacles après les ateliers.

Cultiver chez les enfants une vision holistique de l'Anthropocène

Critères d'évaluation :

Capacité des enfants à établir des liens entre les concepts d'écologie, de responsabilité sociale et de durabilité dans différents domaines éducatifs.

Sensibilisation accrue des enfants aux enjeux environnementaux et sociétaux à travers des activités ludiques et éducatives. Intégration des notions de durabilité et de responsabilité dans les réflexions et actions des enfants au quotidien

Indicateurs :

Nombre de domaines éducatifs où les concepts de l'Anthropocène sont abordés

Résultats d'un quiz ou d'une discussion post-atelier pour évaluer la compréhension des enfants des enjeux environnementaux.

Observations des animateurs sur la capacité des enfants à faire des liens entre l'Anthropocène et leurs actions quotidiennes.

Ces objectifs visent à enrichir l'apprentissage des enfants en intégrant des compétences analytiques, une conscience environnementale, et un sens de responsabilité citoyenne, pour qu'ils soient mieux préparés à comprendre et participer activement aux enjeux contemporains.

• 2.3 Thèmes des vacances scolaires 2024/2025

Automne : Médiéval fantastique

Hiver ; Printemps ; Été : Le travail est en cours, nous ferons une mise à jour du projet Pédagogique. Un planning complet sera à disposition deux semaines avant les vacances.

3 - MOYENS

• 3.1 - Les moyens humains

Le taux réglementaire d'encadrement de L'A.L.S.H. est de :

- 1 adulte pour 12 mineurs de plus de 6 ans et 8 lors d'une baignade.
- 1 adulte pour 8 mineurs de moins de 6 ans et 5 lors d'une baignade.

Le taux réglementaire d'encadrement de l'accueil périscolaire du mercredi :

- 1 adulte pour 14 mineurs de plus 6 ans
- 1 adulte pour 10 mineurs de moins de 6 ans

La communauté de commune a fait le choix de conserver le 1 pour 12 et le 1 pour 8 pour une meilleure qualité de service. Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence. Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

L'équipe d'encadrement de L'A.L.S.H est constituée:

- D'un directeur titulaire d'un B.E.A.T.E.P. spécialité activités sociales et vie locale.
- D'animateurs/trices qualifiés (B.A.F.D, B.A.F.A, surveillant de baignade, B.P.J.E.P.S).
- D'intervenants locaux, ponctuellement selon les projets mis en œuvre.

Rôle du directeur:

Le rôle du directeur est de gérer la mise en œuvre de l'A.L.S.H., conformément aux décisions prises par les comités de pilotage et de gestion.

Ses missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'A.L.S.H.
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'A.L.S.H. et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Évaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.

Rôle des animateurs/trices :

L'animateur/trices à un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail et le fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié

Rôle de tous les intervenants

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte.

Ces temps se situant en période extrascolaire, il convient de ne pas mitrailler les enfants d'informations ou d'être trop directifs dans la démarche. Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant est un adulte référent pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

• 3.2 - Les moyens matériels

Les locaux utilisés dans le cadre de l'A.L.S.H. seront les espaces municipaux suivants :

COMMUNE	DANS L'ÉCOLE
BANYULS DELS ASPRES	Un espace jeux maternelle 1 plateau sportif 1 espace cabanes Voir l'annexe 1 Pour l'occupation des salles page 15

L'entretien de tous les lieux utilisés par l'A.L.S.H sera assuré par la commune.

Les lieux de stockage du matériel sont situés dans le cabanon à l'extérieur et dans un cagibi situé à côté de la cantine.

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre de l'A.L.S.H devra être précisé par chaque animateur dans le cadre de son projet d'animation.

• 3.3 - Les activités

Des activités communes avec les différents services éducatifs

Pensées en partenariat avec le service jeunesse ou le réseau d'assistante maternelle* ces activités (programmation régulière de demie journée consacré aux jeux éducatif « pédagogie Montessori » à l'accueil de loisirs avec le R.A.M*, programme commun avec le service jeunesse pour les 10 ans...) permettrons aux enfants de faciliter la transition entre les âges cruciaux.

Des activités de découverte de la nature

Orientées sur les activités de pleine nature, ces activités (découverte de la faune et la flore, initiation à la capture respectueuse, étude ludique d'un biotope, sortie guidée en montagne, sur les bords de rivières, de lac, ou en mer, initiation à l'agro écologie) permettrons aux enfants de mieux connaître leur environnement et ainsi de mieux le protéger.

Des activités physiques

Centrées sur l'exercice physique, ces activités permettent autant que possible, dehors et en plein air, de pratiquer des activités physiques et sportives telles que des jeux de coopération, d'opposition, d'orientation, d'équilibre, d'adresse, de stratégie...

4 - ORGANISATION PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Le temps extrascolaire se place le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires. Pendant les vacances de fin d'année de décembre et les 15 derniers jours des vacances d'été il ferme ses portes. Le service enfance de la communauté de commune des Aspres gère ce temps conjointement avec la ligue de l'enseignement. C'est un service sur inscription avec un tarif d'accès incluant une aide de la C.A.F proportionnelle aux quotients familiaux des familles. Il s'agit d'assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et de concourir à son épanouissement. Les activités proposées sont diversifiées, pédagogiques.

• 4.1 - Les horaires

JOURNÉE TYPE DES ENFANTS : *Lieux Permanent d'Activité.

HORAIRES		CE QUE FAIT L'ENFANT
7h30 à 9h00	Accueil échelonné des enfants	Il dispose d'un temps libre et peut profiter des différents L.P.A*.
9h15 à 11h45	Si déplacement ou transport	En binôme, il est sensibilisé à faire attention à son camarade et vice versa. Il se conforme aux règles.
	Activité	Il participe de manière active
(- 6ans) 11h45 à 12h45 (+ 6 ans) 12h à 13h	Repas	Avant chaque repas l'enfant se lave les mains, ou utilise un gel hydro-alcoolique mis à disposition par le centre. Il se restaure.
(- de 6 ans) 12h45 à 14h30	Sieste et temps calme	Après le repas, Il se repose allongé, les premiers à se réveiller pratique une activité dans le calme en respectant le repos des autres enfants.
(+ 6 ans) 13h à 13h15 13h15-14h30	Respiration Temps calme	Il dispose d'un temps libre sur l'espace multi jeux. Il pratique une activité calme (jeux de société, mandalas...)
14h30 à 16h00	Activité	Il participe de manière active
16h00 à 16h30	Goûter	L'enfant mange son goûter dans le calme et la convivialité.
16h30 à 17h00	Si déplacement ou transport Si non temps de respiration	Même principe que le matin. Il dispose d'un temps libre dans la cour
17h00 à 18h00	Accueil des parents	l'enfant est en temps libre et peut profiter des lieux permanents d'activités

• 4.2 - Le fonctionnement de l'équipe pédagogique

Avant

Des temps de travail seront prévus pour l'organisation matérielle et temporelle de la période :
Synchronisation du fonctionnement de l'accueil et révision de la réglementation ; réalisation des plannings et animations ; choix des parcs et lieux d'animation ; organisation pour prévoir les lignes de bus, les arrêts et le temps de chaque trajet ; préparation des besoins matériels, pédagogiques et sécuritaires.

Pendant

Un référent pour chaque groupe sera défini, il coordonnera les journées. Les tâches sont réparties de manière équitable et formelle.

HORAIRES	CE QUE FAIT L'ANIMATEUR-TRICE
A son arrivé/e	- préparation du matériel pour la journée et aménagement des salles puis contrôle, ouverture et animation des Lieux Permanents d'Activité* (LPA lecture, LPA construction, LPA dessin, LPA Jeux de carte, LPA petit animaux et personnages et LPA jeux symboliques, LPA jeux extérieur).
7h30-9h00 Accueil des enfants par la personne d'ouverture	- Assurer l'accueil des parents et des enfants en vérifiant leur présence selon les options proposées : demi-journée, demi-journée avec repas ou journée complète, en cochant les choix de présence des familles sur la liste prévue à cet effet. -Assiste l'enfant lorsqu'il place ses affaires. -Propose d'aller aux toilettes avant de partir vers le lieu d'activité.
Transport Pédestre et en bus	-L'animateur-trice fait preuve d'une extrême vigilance : Il respecte les règles du code de la route et se conforme aux règles rappelées dans INSTRUCTIONS DEPARTEMENTALES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2017 de la DRAJES. Il est prévenant sur la sécurité des enfants (ceinture de sécurité, place des adultes dans le bus, évacuation).
Activité	- L'animateur-trice aura préalablement défini son rôle avec son binôme ou ses partenaires (meneur, suiveur). L'activité proposée à un intérêt pédagogique lié aux objectifs du projet pédagogique. Elle mettra l'enfant en position d'acteur de son apprentissage.
Repas à l'accueil de loisirs et en sortie	-Entre 11h30 et 13h30, selon les besoins des enfants et l'activité prévue. -L'animateur-trice fait respecter les règles d'hygiène. -Le temps du repas est un moment calme et convivial. -Les petits se dispersent vite, donc éviter d'excéder les 45 minutes - 1h de repas. -L'animateur-trice veille à ce que les enfants goûtent à tout ce qui leur est servi. -L'animateur-trice a un rôle éducatif à mener dans le sens de la limitation du gaspillage auprès des enfants et veille à jeter au compost le reste des aliments avec un groupe d'enfant.
Sieste et temps calme à l'accueil de loisirs et pendant les sorties	-Les petits se détendent autour d'une histoire, des bruits de la nature par exemple, sur les couvertures prévues. Après environ 1/2 heure, certains se seront endormis, d'autres pourront choisir une activité calme (dessins, jeux de société, livres...) -Si certains s'endorment, le réveil se fera de manière échelonnée, selon leur rythme. -Le temps calme (environ 1h) permet de : . Laisser les enfants digérer. . Reprendre de l'énergie. . Couper le rythme de la journée. . Se reposer ou dormir.
Activité	Mêmes préconisations que le matin
Goûter + Transport	-Même organisation que le matin Pour le goûter l'animateur aura prévu un complément de goûter (pain, fruits secs, confiture, miel). -Prévoir le temps du goûter (préparation, manger et rangement). -Anticipation d'une éventuelle circulation ou la foule dues à la saison ou l'heure de pointe. -Retour sur la journée auprès des enfants
17h00 Accueil du soir	-Il veille à ce que les enfants jouent en sécurité. -Retour de la journée auprès des parents (explication constructive). - animation et fermeture échelonnés des LPA
Une fois par cycle et pendant les vacances Retour au sein de l'équipe pédagogique	-Evaluation des animations et des temps de vie collective par rapport aux notions environnementales abordées (se rapportant au thème) et au objectifs du projet pédagogique visés (socialisation, autonomie, découverte de la nature, culture). -Ressentis des enfants et des animateurs. -Difficultés rencontrées. -Points et détails sur le lendemain ou semaine suivante (matériels, horaire...). -Récupération du matériel de la journée, des dossiers des enfants par la direction.

• 4.3 - Les cas particuliers

En cas d'absence d'un animateur/trice

En cas d'absence d'un animateur/trice, un animateur remplaçant sera mis à disposition par la ligue de l'enseignement ou le directeur prendra en charge le groupe.

En cas d'intempérie ou de vague de chaleur

En cas de pluie, si l'activité proposée a lieu habituellement en extérieur, une solution de repli sera proposée. L'animateur et proposera un atelier en intérieur

En cas d'accident

En cas d'accident, type petit bobo :

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention.

Si l'animateur est seul avec son groupe d'enfants, il devra contacter le directeur qui viendra soigner l'enfant. Si l'animateur n'est pas seul, il pourra se détacher pour soigner l'enfant. Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va :

Prévenir le directeur

Appeler le 112 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.

Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences)

Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

Prévenir la DRAJES via la déclaration d'accident grave.

5 - IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

• Communication ouverte

Maintenir un dialogue régulier et transparent avec les familles, permettant des échanges constructifs sur le bien-être et les progrès des enfants.

• Partenariat actif

Encourager les parents à s'impliquer dans la vie de l'accueil, que ce soit en tant que bénévoles lors d'événements ou en participant à leur organisation.

• Programmes de sensibilisation

Organiser des temps d'information pour les parents, afin de les sensibiliser aux besoins spécifiques des enfants et de les guider dans leur accompagnement à domicile.

• Événements familiaux

Proposer des événements ouverts aux familles, comme des soirées portes ouvertes, pour renforcer les liens entre les familles, les enfants et l'équipe d'animation.

• Recueil de feedback

Solliciter régulièrement l'avis des parents sur leur expérience au sein de l'accueil, en utilisant ces retours pour ajuster et améliorer les pratiques.

• Objectifs communs

Travailler main dans la main avec les parents pour définir des objectifs individuels pour chaque enfant, permettant une cohérence éducative entre le temps passé à l'accueil et à la maison.

En impliquant activement les familles, l'accueil de loisirs devient un espace où les enfants reçoivent un accompagnement harmonieux et soutenu, favorisant leur développement global et leur bien-être

6 - ÉVALUATION

L'évaluation des objectifs de ce projet pédagogique repose sur une approche continue et participative, visant à mesurer l'impact des activités proposées sur l'évolution des compétences et de l'engagement des jeunes. Pour chaque objectif, des critères spécifiques d'évaluation permettront de suivre la progression des enfants dans des domaines variés, allant de l'analyse des spectacles vivants à la sensibilisation à l'Anthropocène et l'engagement citoyen. Les indicateurs de réussite, tels que le taux de participation, les observations des animateurs, et les retours des enfants eux-mêmes, offriront des données concrètes pour ajuster les actions et répondre aux besoins identifiés en temps réel. Cette démarche d'évaluation permet ainsi non seulement de vérifier l'atteinte des objectifs, mais également de renforcer le projet pédagogique en impliquant activement les jeunes dans le processus, les incitant à réfléchir sur leur propre apprentissage et à développer une conscience accrue de leurs actions et de leur compréhension. En impliquant les enfants dans des retours réguliers, l'évaluation devient un moyen d'auto-régulation et de co-construction du projet, assurant un ajustement progressif et adapté des activités pour maximiser leur impact éducatif.

7- CONCLUSION

Si ce document se veut le plus réaliste possible, des imprévus peuvent se présenter. Il s'agit d'une expérimentation qui, grâce à la coopération de tous, saura évoluer pour devenir une véritable richesse. Pour cela, le directeur reste à la disposition de chacun dans l'intérêt des enfants et pour que les objectifs de cette organisation soient atteints.

ANNEXE 1

GRANDE VACANCES				
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie			
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2	Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 11h45 à 13h15	cantine			
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2	Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie			
VACANCES				
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie			
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	classe maternelle 2 et la salle d'activité	
de 11h45 à 13h15	cantine			
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	classe maternelle 2 et la salle d'activité	le dortoir de la Classe maternelle 1
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie			

EXTRAIT DU BILAN DE L'ÉTÉ 2020

• 3°/ Fréquentation

Fréquentation par tranche d'âge en moyenne

3 ans	4	6 ans	16
4 ans	17	7 ans	16
5 ans	11	8 ans	15
TOTAL	32	9 ANS	18
		10 ANS	8
		11 ANS	5
		TOTAL	78

- Nombre d'heures enfants : **10 100**
- Nombre de Demi-journées enfants : **19**
- Nombre de Journées d'ouvertures : **29**

Fréquentation par villages

Brouilla	20	18.18%
St J. Lasseille	32	29.09%
Banyuls des as	20	18.18%
TRESSERRE	31	28.18%
VILLEMOLAQUE	2	1.81%
PASSA	3	2.72%
BAGE	2	1.81%
TOTAL	110	